

(N° 67.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1865-1866.

Projet de Loi portant augmentation du personnel des Tribunaux de première instance de Bruxelles et de Charleroi.

(Voir les nos 34, 81 et 89 de la Chambre des Représentants.)

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le personnel du Tribunal de première instance de Bruxelles est augmenté d'un vice-président, de deux juges, d'un juge suppléant et d'un substitut du procureur du roi.

ART. 2.

Le personnel du Tribunal de première instance de Charleroi est augmenté d'un juge.

Bruxelles, le 8 mars 1866.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

*Les Secrétaires,
(Signé) ED. DE MOOR.*